



## ECTS à CPE Lyon

ECTS est un système de transfert de crédits lancé dans le cadre du programme ERASMUS en 1989. Il vise à faciliter la mobilité des étudiants et la coopération interuniversitaire en augmentant la transparence et la comparabilité des informations en matière de programmes, d'activités de formation et de parcours de l'étudiant. Il constitue un outil important dans la construction de l'Espace Éducatif Européen et les unités ECTS deviennent des éléments-clés dans l'élaboration et la gestion interne des programmes. Aujourd'hui, le système ECTS est un système d'accumulation de crédits pour répondre aux conditions spécifiques du processus de Bologne (réarticulation des programmes autour des diplômes de licence, de master et de doctorat et de l'apprentissage tout au long de la vie. L'acronyme "ECTS" devient donc "European Credit Transfer and Accumulation System".

### Historique

- Participation de CPE Lyon au Projet Pilote ECTS dans le domaine 13.3 - Chimie, pendant la période 1992-1995.
- Généralisation du système de transfert de crédits à CPE Lyon depuis 2006 pour répondre à sa volonté politique de s'inscrire dans une démarche Qualité et suivre sa logique pédagogique de placer l'étudiant au centre de son apprentissage. Augmenter la transparence et la qualité des informations en matière de programmes, d'activités de formation, de parcours de l'étudiant facilite :
  - le choix de l'étudiant dans son programme de formation
  - la mobilité des étudiants et des enseignants
  - la gestion des enseignements (programmes, contenu, évaluation)
  - la cohérence des programmes en tenant compte du travail de l'étudiant
  - la reconnaissance et la coopération interuniversitaire au sein de l'Espace éducatif européen
- En mai 2007, CPE Lyon a reçu le « label européen de qualité » de l'Agence Europe Education Formation France pour la mobilité étudiante Erasmus.

### Attribution des crédits / valeurs ECTS

Chaque activité de formation du diplôme d'ingénieur est comptabilisée en crédits. Le crédit est une valeur numérique exprimant la charge totale de travail que l'étudiant est supposé accomplir pour satisfaire aux objectifs d'apprentissage de cette matière.

Le crédit reprend non seulement le volume horaire (assistance aux cours) mais aussi les stages, les travaux pratiques, les recherches en bibliothèque, le temps d'étude et de préparation aux examens, les activités de laboratoire, etc.  
Le diplôme d'ingénieur comprend 270 crédits de formation à l'école et 50 crédits de stages.

A CPE Lyon, un crédit correspond à environ 26 heures de travail. Chaque unité d'enseignement (module) a une valeur de 3, 6 ou 9 crédits. Une année académique d'études est estimée à 1560 heures de travail et compte donc 60 crédits. Les crédits de stage d'exécution (5 crédits, un mois) et d'élève ingénieur (15 crédits, 3 mois), qui se passent pendant les 'vacances' d'été, sont attribués en plus des 60 crédits des années 3 et 4, parce que les étudiants travaillent pour 12 mois en année 4 (au moins 2000 heures) comme montré dans le schéma ci-dessous. Les 30 crédits de stage en dernière année (6 mois) sont comptés dans les 60 crédits de cette dernière année.

CPE Lyon ne se limite pas à une simple conversion des volumes horaires mais estime le mieux possible la charge de travail de l'étudiant. Une validation a posteriori et une évaluation régulière sont réalisées (enquête auprès des étudiants et des enseignants) par un comité pédagogique composé d'enseignants et d'étudiants.

Année	7 Sept	20 Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fev	Mar	Avl	Mai	15 Juin	30 Juin	Juil	Aout	Sept
<b>3</b>	Semestre 5 (30 ECTS)						Semestre 6 (30 ECTS)						Stage (Min. 1 mois) (5 ECTS)		
<b>4</b>	Semestre 7 (30 ECTS)						Semestre 8 (30 ECTS)						Stage (3 mois) (15 ECTS)		
<b>5</b>		Semestre 9 (30 ECTS)						Semestre 10 (30 ECTS)							

### Echelle de notation

Chaque examen est noté de 0 à 20 points. Il y a au moins deux évaluations pour chaque module. Les crédits pour un module sont attribués si une note moyenne égale ou supérieure à 10 est obtenue pour le module. Pour chaque module, les étudiants obtiennent un grade (A, B, C, D, E, ou F) selon l'échelle de notation ECTS.

Cette échelle est reprise sur le relevé de notes.

Pour valider un semestre un total de 30 crédits doit être obtenu. Pour valider une année académique d'études, un total de 60 crédits doit être obtenu.

### Coordinateur institutionnel ECTS

Prof. Anthony Smith  
 Coordinateur institutionnel Erasmus et programmes de mobilité  
 Directeur des Relations Internationales

Contact:

Catherine Ponthus  
 Administration des relations internationales  
 CPE Lyon  
 43 Boulevard du 11 Novembre 1918  
 BP 82077  
 69616 Villeurbanne cedex  
 France  
 Tel.: +33 472 431728  
 Fax: +33 472 431729  
 Courriel: [ponthus@cpe.fr](mailto:ponthus@cpe.fr)

Pour toute question relative aux cours, aux valeurs ECTS et la gestion du Contrat d'études, les étudiants sont invités à contacter Catherine Ponthus directement.